

tout le monde sans entraîner de grands frais pour l'achat et le contrôle de ces éleveurs. Le Gouvernement peut réglementer bien des choses concernant ces éleveurs, et je crois que ceux de Port-Arthur et de Fort-William ont beaucoup besoin de l'être. Les frais d'emmagasinage et de manutention sont bien trop élevés; ils sont quatre ou cinq fois aussi élevés que ceux d'Owen-Sound, de Midland ou de Victoria Harbour. Le bill de la dernière session autorisait les commissaires à réglementer le trafic; à fixer les frais généraux d'après le capital placé et le coût de la manutention. Les commissaires sont, en vertu du bill adopté déjà par le Sénat, en pleine possession du contrôle des éleveurs, et si ce bill eût été sanctionné et si les éleveurs avaient été placés sous le contrôle d'une commission indépendante, je crois que les frais d'une manutention à Port-Arthur et Fort-William auraient été réduits presque de moitié—ce qui eût augmenté d'autant la valeur du grain expédié par les fermiers du Nord-Ouest. Comme je l'ai dit, les frais d'emmagasinage et de manutention sont excessifs; mais l'on pourrait régler ce point sans que le gouvernement achète et exploite lui-même ces éleveurs. J'espère donc que le Gouvernement voudra bien, avant de prendre une décision finale, examiner à fond la question.

Qu'il me soit permis de recommander à l'honorable leader du Sénat d'insister auprès du Gouvernement pour que ce dernier remette à l'ordre du jour le bill auquel je viens de faire allusion et le fasse adopter et sanctionner finalement. Le Gouvernement pourrait nommer alors une commission qui, j'en suis sûr, accomplirait tout ce que nous avons en vue, et cela sans encourir la dépense énorme qu'entraînerait l'acquisition du contrôle par le Gouvernement sur ces éleveurs.

Rien n'est dit dans le discours du trône au sujet du résultat des dernières élections générales et de la cause qui a amené la défaite de l'ex-gouvernement. Pour ma part j'étais fortement en faveur du traité de réciprocité conclu par l'ex-gouvernement, et je crois que le peuple canadien a commis une grande erreur en le rejetant. L'application de ce traité eût fait gagner aux fermiers du Nord-ouest, pour ne parler que de

ceux-ci—au moins \$10,000,000 de plus sur leur blé récolté durant la dernière saison. Vous n'avez qu'à jeter les yeux sur les marchés de Winnipeg de Minneapolis pour voir la différence entre les prix. La différence entre le prix du blé n° 1 Northern, de Minneapolis, et le prix du blé n° 1 Northern de Winnipeg, est actuellement de trois centins par boisseau. Cependant, la différence réelle entre leurs valeurs respectives est d'environ dix centins par boisseau—le prix le plus élevé étant payé à Minneapolis. Malheureusement pour les fermiers du Nord-ouest, ils ont une grande quantité de blé de qualité inférieure dans leur dernière récolte. L'inspection du blé à Winnipeg constate que sur six ou sept cents wagons de blé qui arrivent là chaque jour, quarante ou cinquante seulement sont marqués comme contenant du blé n° 1 Northern. La balance se compose de blés d'une marque inférieure, et il y a une grande quantité de blés qui n'est propre qu'à l'alimentation des animaux. Quant à ces derniers blés, ils ne peuvent être vendus que dans l'Ontario, et vous ne pouvez l'exporter en Angleterre. Le seul marché où ils peuvent être écoulés est dans l'Ontario-Est où ils sont donnés aux animaux comme aliments, et après la déduction faite pour couvrir les frais de transport de l'extrême-ouest à l'est d'Ontario, il ne reste plus rien au fermier pour sa récolte. Si le traité de réciprocité avait été adopté, les blés auxquels je viens de faire allusion auraient pu être vendus dans l'état de Washington, où ces blés de qualité inférieure ne sont pas récoltés; où l'on en aurait un grand besoin, et où nos fermiers pourraient les exporter s'ils n'étaient pas, à leur entrée aux Etats-Unis, frappés d'un droit de vingt centins par boisseau. Si la réciprocité était établie, nos fermiers pourraient expédier une grande quantité de blé de cette qualité dans l'état de Washington et obtenir de dix à quinze centins de plus par boisseau que ce qu'ils obtiennent aujourd'hui. Je ne crains pas la contradiction en disant que les fermiers du Nord-Ouest auraient reçu dix millions de piastres de plus pour leur blé, cette année-ci, si la réciprocité avait été ratifiée par notre Parlement, et leur perte sur ce produit ne fera que s'accroître d'année en année. Le rejet par nous de la réciprocité entre le

Hon. M. CAMPBELL